



VILLE DE
BERNAY

**RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
ET LES CONDITIONS DE LEUR FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2009
AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE**

La Ville de Bernay a été éligible au titre de l'année 2009 à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

L'objectif de cette dotation versée par l'État est d'aider les communes à financer leurs actions de fonctionnement en matière de développement social urbain.

L'article L 1111-2 du code général des collectivités territoriales, tel que modifié par la loi de finances du 24 décembre 2007, prescrit que les communes bénéficiaires de la DSU doivent en justifier l'emploi au travers d'un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et dressant l'état des lieux des politiques menées par la ville sur les actions menées en matière de développement sociale urbain, notamment dans les domaines touchant à l'insertion des populations fragilisées, aux services sociaux et à la jeunesse.

La ventilation fonctionnelle du compte administratif 2009 fait apparaître les efforts financiers de la Ville dans les sous-fonctions en rapport avec l'objet de la DSU :

• **Participations financières à la restauration des logements sociaux**

La ville de Bernay, 28% de logements sociaux, a contribué en 2009 à l'entretien du parc d'habitations à loyer modéré à travers le financement de travaux de réhabilitation :

- Travaux de réhabilitation d'immeubles avenue Kennedy, propriétés de la SILOGE, financés par la ville à hauteur de 10 % du montant T.T.C. des travaux, **soit 4 060,00 € TTC.**
- Travaux de réhabilitation des immeubles « Les Jonquilles, les Anémones, les Genets, les Coquelicots », propriétés de la SILOGE, financés par la ville à hauteur de 10 % du montant TTC des travaux, **soit 75 290,00 €.**
- Travaux de réhabilitation de l'immeuble « Ravel » et de 10 pavillons, rue du Neubourg, propriétés de la SILOGE, financés par la ville à hauteur de 10 % du montant TTC des travaux, **soit 4 070,00 €.**
- Travaux de réhabilitation des espaces verts des immeubles « les Bouvreuils, les Colibris, les Lucioles, Berlioz et Binet, propriétés de la SILOGE, financés par la ville à hauteur **9 086,00 €.**
- Travaux de réhabilitation des immeubles Massenet et Gounod, propriétés de la SILOGE, financés par la ville à hauteur de 10 % du montant TTC des travaux, **soit 8 666,00 €.**

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

- Travaux de réhabilitation des immeubles « les Abeilles, les Papillons, les Libellules », propriétés de la SECOMILE, financés par la ville à hauteur de 10 % du montant TTC des travaux, **soit 20 800,00 €.**
- Travaux de réhabilitation de l'immeuble « Les Mésanges », propriété de la SECOMILE, financés par la ville à hauteur de 10 % du montant TTC des travaux, **soit 6 500,00 €.**
- Travaux d'amélioration de l'immeuble « Les Capucines », propriété d'Eure Habitat, financés par la ville à hauteur de 10 % du montant TTC des travaux, **soit 2 269,00 €.**
- Travaux d'amélioration des immeubles « Chalets Europe et du Cours », financés par la ville à hauteur de 10 % du montant TTC des travaux, **soit 2 089,56 €.**

• **Mise en œuvre du transport urbain de Bernay**

En tant qu'Autorité Organisatrice de transport, Bernay gère deux lignes de bus qui desservent le centre-ville depuis les quartiers en dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale (quartier du Stade et quartier du Bourg-le-Comte).

Le bus est gratuit pour les titulaires de la carte CCAS, les moins 6 ans et les jeunes titulaires d'une carte passeport et culture le mercredi et samedi après-midi afin de les encourager à la pratique culturelle et sportive. Des tarifs réduits sont disponibles pour les jeunes de moins de 25 ans (- 35 %), pour les plus 60 ans, les demandeurs d'emplois, les titulaires d'une carte famille nombreuses et les invalides (-25%).

Le montant alloué au transport urbain de Bernay en 2009 est de **222 513,10 € TTC**

• **Subventions au Centre Communal d'Action Sociale de Bernay**

Le CCAS gère le service de maintien à domicile qui intervient chez 265 personnes âgées, il gère également la résidence Lyliane Carpentier (foyer logement pour personnes âgées) comprenant 81 appartements, il mène une politique de solidarité et accorde des aides financières ou des bons alimentaires en direction des habitants en difficulté.

Il organise plusieurs actions en direction des personnes âgées telles l'attribution d'un colis de Noël ou encore le repas des cheveux blancs pour les bernayens de plus de 65 ans.

En 2009, il a accordé un bon d'achat alimentaire de 80 euros à tous les bernayens de plus de 65 ans non imposables.

La totalité de la subvention allouée au CCAS représente **224 268,00 € TTC.**

• **Soutien des activités pour les jeunes et des maisons de quartier**

En 2009, le service animation jeunesse a organisé de nombreuses activités destinées aux enfants et aux jeunes sur le temps péri-scolaire.

Le CLSH (centre de loisirs) accueille les enfants et les jeunes jusqu'à 17 ans sur le temps périscolaire en leur proposant des animations.

Dans le cadre du projet inter générationnel, les jeunes du CLSH et les pensionnaires de la FRPA se retrouvent ponctuellement pour des activités communes afin de tisser du lien entre générations (jeux, déjeuners, spectacles...)

De plus, le service animation jeunesse a organisé en 2009 un camp ados pour faire partir une vingtaine de jeunes dans une autre région française, ainsi qu'un échange européen avec la Lituanie (16 jeunes).

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le service animation jeunesse a assuré également l'encadrement de la patinoire durant les deux semaines de vacances d'hiver.

Les deux maisons de quartiers accueillent également des activités (Atelier vidéo, graff, jeux de rôle...) pour les jeunes à partir de 13 ans. Des animateurs sont présents le soir et le samedi à la maison de quartier du Bourg-le-Comte pour accueillir les jeunes, tandis que les médiateurs de quartier ont leur permanence à la maison de quartier du Stade.

Enfin, le Point Initiative Jeune propose des services et des conseils auprès des jeunes de moins de 30 ans : café-débat, orientation professionnelle, aide au montage de projet, prévention santé et dépendance, service baby-sitting de formation et de mise en relation des parents et des jeunes, bourse au permis ...

Les médiateurs de quartier travaillent en étroite collaboration avec le service éducation jeunesse en aiguillant les jeunes en difficulté vers les différentes structures dédiées afin de leur faire bénéficier de l'ensemble de ces services et de ces animations.

La totalité du budget du service animation jeunesse représentait **277 724,76 € TTC** en 2009.

- **Entretien des écoles maternelles et des écoles primaires :**

Afin d'entretenir et de faire vivre les écoles maternelles et primaires et proposer un contexte éducatif favorable pour les élèves, **54 971,47€ TTC** ont été attribués pour leur entretien en 2009.

- **Entretien des équipements sportifs :**

En matière sportive, la ville entend encourager la pratique sportive, notamment en direction des jeunes, en proposant des équipements sportifs de qualité à la population.

L'entretien des équipements sportifs représentait ainsi **72 954,80 € TTC**.

Soit un montant total des actions de la ville menées en direction de la solidarité, de la jeunesse et de l'insertion des populations fragilisées de 985 262.69€TTC, hors PRE et CUCS.